

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention avec l'association «les Hameaux du Bois» et la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) pour la mise à disposition d'un parking et d'équipements sportifs

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 extrait cadastral du foncier mis à disposition

Dans le cadre de sa politique de démocratie participative, la Ville de Nouméa a souhaité encourager l'émergence de projets d'animation qui favorisent le mieux vivre ensemble et améliorent le cadre de vie dans les quartiers.

A l'occasion d'une réunion du conseil de secteur Nord-Est, la Ville de Nouméa a été saisie d'un projet de terrain de jeux au sein du lotissement des Hameaux du Bois appartenant à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC).

Pour ce projet, l'association les Hameaux du Bois a été créée le 7 septembre 2016. Cette association de locataires a pour objet de «veiller au bien-être et à l'amélioration de la qualité de vie des locataires, favoriser la participation des locataires à la gestion de la résidence, offrir des services récréatifs, d'entraide, éducatifs, culturels et sociaux et défendre les droits et intérêts des locataires». En septembre 2017, l'association a recueilli l'adhésion des locataires et des riverains proches du projet de terrain de jeux.

La SIC et la Ville de Nouméa ont souhaité répondre favorablement à cette demande, en développant un partenariat dont l'objectif est de créer et de consolider le lien social. Par courrier en date du 5 octobre 2017, la SIC a approuvé ce projet et a autorisé la Ville à réaliser ces aménagements sur l'emprise d'un parking sous-utilisé et servant de lieu de stockage à des épaves et pièces de véhicules et autorisé la mairie à y réaliser les aménagements.

Une convention de mise à disposition d'un parking et d'équipements sportifs aux Hameaux du Bois, quartier PK 7 est proposée pour répondre à plusieurs enjeux :

- offrir des terrains de jeux de proximité favorisant l'occupation des jeunes, notamment dans des quartiers dépourvus d'espaces sportifs ou de loisirs ;
- construire des projets partenariaux avec les bailleurs sociaux de manière à favoriser la cohésion sociale et le bien vivre ensemble ;
- accompagner et développer les projets associatifs ;
- réduire les incivilités.

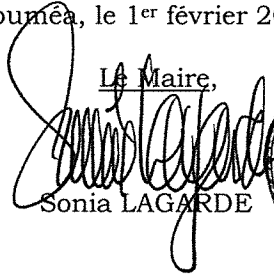
Ainsi,

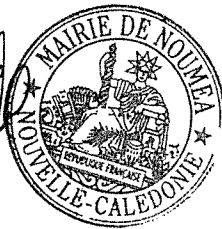
- La SIC s'est engagée à mettre à disposition le foncier en vue de transformer de manière provisoire et réversible un des parkings sous-utilisés de la résidence en mini terrain de jeux, et en sécuriser l'accès pour empêcher les véhicules d'y pénétrer et renforcer l'éclairage public en installant un ou plusieurs points lumineux.
- La Ville de Nouméa s'engage à réaliser les aménagements nécessaires à la conception d'un mini terrain de jeux pour la pratique en mode loisir du football et du volley, pour un montant total de 625.088 F/CFP.
- L'association Les Hameaux du Bois s'engage à en assurer la gestion et l'animation, ainsi que le stockage et la mise à disposition du filet de volley. Elle met en place un règlement intérieur afin d'encadrer l'usage du terrain et veille à sa bonne application.

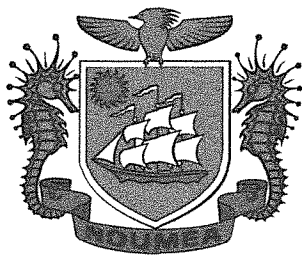
Il est proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer avec la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) et l'association Les Hameaux du Bois une convention de mise à disposition d'un parking et d'équipements sportifs au Hameaux du Bois, quartier PK 7.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 1^{er} février 2018


Le Maire,
Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

(N) + P 107

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

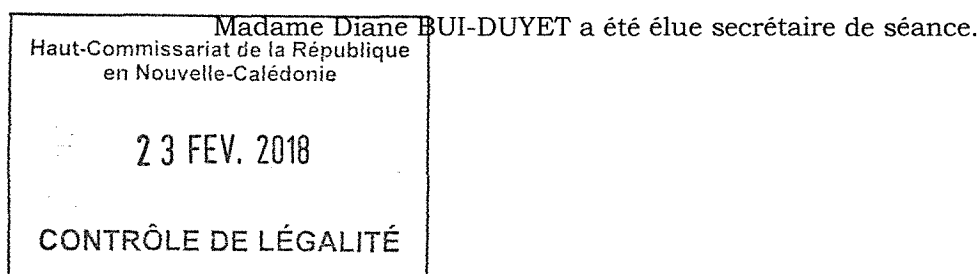
ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.02.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 15.02.2018	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Gaël YANNO
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Kareen CORNAILLE	Mme Isabelle LAFLEUR
		M. Nicolas VIGNOLES	Mme Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme Marie-Noëlle LOPEZ	M. Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 39	M. Pierre FAIRBANK	Mme Sonia BACKES
Nombre de votants	: 51	Mme Sabine KAGY	Mme Félicia BALLANGER
(12 procurations)		Mme Karine DESTOURS	Mme Francine BEYNEY
		Mme Germaine NEWEDOU	Mme Dominique KORFANTY



DELIBERATION N° 2018/107

habilitant le Maire à signer une convention avec l'association «Les Hameaux du Bois» et la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) pour la mise à disposition d'un parking et d'équipements sportifs

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **21 FEV. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le courrier de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) en date du 5 octobre 2017 mettant à disposition le foncier et autorisant la Ville de Nouméa à procéder à l'installation des équipements sportifs,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/08 du 1^{er} février 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de la Jeunesse et des Sports / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap entendue en séance du 8 février 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer avec la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) et l'association les Hameaux du Bois une convention de mise à disposition d'un parking (foncier SIC) et d'équipements sportifs réalisés par la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et/ ou notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux intéressés.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **21 FEV. 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **23 FEV. 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

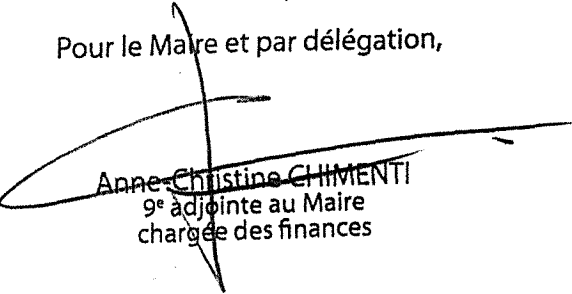


DESTINATAIRES	Haut-Commissariat de la République
SUBD. ADMINIS.	SUD en Nouvelle-Calédonie
D.F. (dont T.P.S)	- 2
SG	
D.P.V. - SDP	23 FEV. 2018
S.I.C.	- 1
Ass. Les Hameaux du Bois	
AFFICHAGE	CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le
au Commissaire Délégué
et notifié le 8 MARS 2018
et ~~publié~~ publié le 23 FEV. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Extrait de plan cadastral



Commune : Nouméa
 Section : 7^{ème} kilomètre
 Lotissement : les hameaux du bois II
 Numéro de lot : 2
 Numéro d'inventaire cadastral : 652540-3443
 Surface : 0 ha 8 a 40 ca

Parking dédié au projet